

2017

Plan stratégique de développement

2017-2027

Démarche de planification stratégique devant permettre au conseil municipal d'atteindre ses objectifs de développement pour la municipalité.



Table des matières

1. MANDATS ET OBJECTIFS	2
1.1 Les objectifs du plan stratégique de développement	2
1.2 Les objectifs du plan d'action	2
2. PROCESSUS DE RÉALISATION	3
3. PRINCIPE ET FACTEURS DE SUCCÈS	3
4. VISION DE DÉVELOPPEMENT	4
5. FORCES ET DÉFIS	4
5.1 Forces	4
5.2 Défis	5
6. ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT	5
ANNEXE A	7



1. MANDATS ET OBJECTIFS

Afin de relever le défi des plus stimulants de procéder à l'élaboration d'un Plan directeur, le conseil municipal a posé plusieurs gestes au cours des dernières années :

- Maintenir à jour un Plan d'Urbanisme adapté ;
- Adopter un Plan d'action de la Politique Environnementale ;
- Adopter la Mission, la Vision et les Valeurs de l'organisation ;
- Procéder à des sondages auprès de la population afin de connaître le profil démographique, les comportements, le niveau de satisfaction et les attentes face aux principaux enjeux.
- Procéder à une démarche de réflexion (Brainstorming) avec les membres du conseil et les membres de la Direction.

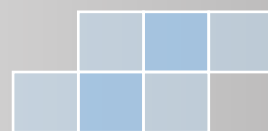
1.1 Les objectifs du plan stratégique de développement

Les membres du conseil sont d'avis que cette démarche de planification stratégique permettra d'atteindre les objectifs suivants :

1. Établir le bilan de la situation actuelle, lequel comprend l'identification des forces et défis ;
2. Considérer le territoire, comme un actif majeur à développer en fonction de la vision du Plan directeur, qui est tourné vers l'avenir, et élaboré selon un horizon de 10 ans ;
3. Proposer une vision et des enjeux prioritaires d'interventions enrichis et validés par les acteurs impliqués ;
4. Identifier les conditions, les moyens et actions de mise en œuvre qui permettront à la Municipalité de prendre des décisions éclairées concernant la mise en valeur et le développement de son territoire.

1.2 Les objectifs du plan d'action

Le Plan d'action qui accompagne le Plan stratégique de développement vise à doter la municipalité d'un outil de mobilisation du conseil municipal et son administration. Celui-ci permettra de mettre progressivement en place une série d'initiatives visant à répondre aux enjeux que la municipalité a choisi de faire face. De plus, le plan d'action vise à structurer et doter l'administration municipale d'outils qui faciliteront la mise en place, le suivi et l'amélioration continue du plan stratégique de développement. En résumé, le plan d'action a pour but un développement structuré, autour d'enjeux clairs et d'actions ciblés vers l'atteinte de la vision de développement de Lantier.



2. PROCESSUS DE RÉALISATION

L'élaboration du présent Plan directeur a nécessité plusieurs actions et a fait appel à l'implication de nombreux partenaires et intervenants. Le processus de réalisation a comporté quatre (4) étapes :

Étape 1 : Recensement des outils de références

La direction de la Municipalité a procédé au recensement des outils de références nécessaires à la réflexion.

Étape 2 : Procéder à une journée de réflexion (Brainstorming)

La seconde étape a permis à l'aide des outils de références mentionnés précédemment de procéder à une journée de réflexion avec un animateur externe.

Faire une synthèse de la situation actuelle et d'élaborer la vision, les grands enjeux ainsi que les principales actions de développement de la Municipalité.

Étape 3 : Présentation d'une version préliminaire du Plan directeur de développement.

La troisième étape du processus de réalisation a consisté à présenter et à valider auprès du conseil municipal une première version du Plan directeur de développement. Cette version préliminaire comprenait notamment l'ébauche d'une vision commune, les enjeux prioritaires d'intervention ainsi qu'une première version du plan d'action.

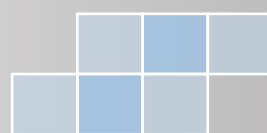
Étape 4 : Révision et présentation de la version finale du plan pour fin d'approbation par le Conseil municipal

La quatrième et dernière étape du processus, consiste à présenter la version finale du plan directeur de développement de la municipalité. Cette étape comprend la compilation et l'intégration des commentaires émis lors de la version préliminaire ainsi que l'ensemble des interventions nécessaires aux fins d'adoption par le Conseil municipal. De plus afin d'assurer la réalisation du plan de développement le conseil mettra en place un comité de suivi du Plan de développement.

3. PRINCIPE ET FACTEURS DE SUCCÈS

Par définition, un plan directeur de développement se veut un outil qui permet à une organisation d'orienter ses efforts vers une direction donnée. La portée d'un tel outil stratégique devrait permettre, à terme, de définir une vision, d'identifier des enjeux prioritaires d'intervention, d'adopter des moyens et actions pour atteindre ses objectifs et assurer un suivi constant de l'évolution des projets à réaliser.

La réussite d'une telle démarche doit toutefois s'appuyer avant tout sur un système de valeurs dans lequel les participants d'une organisation ou d'une communauté adhèrent. Ce système de valeurs est fondamental car il dicte



l'orientation souhaitée. Il représente en quelque sorte la fondation de cette communauté au plan de son développement, celle qui va orienter toute la stratégie et les actions qui en découleront.

Les facteurs de succès d'un tel processus doivent, à notre avis, s'appuyer sur les trois principes stratégiques fondamentaux suivants :

1. Vouloir
2. Voir sa direction
3. Maintenir le cap

Pour illustrer sommairement ces principes mentionnons que :

Vouloir correspond essentiellement à la volonté d'agir de façon concrète (ex. : en y affectant les ressources humaines, techniques et financières appropriées) ;

Voir sa direction consiste à réaliser des actions concrètes en se munissant d'un tableau de bord (ex. : plan d'action efficace) ;

Maintenir le cap implique qu'il faut tout prévoir, même l'imprévisible, savoir ajuster la mécanique et soutenir l'imprévisible

4. VISION DE DÉVELOPPEMENT

La vision de développement est une perception de l'environnement que l'on désire dans un futur lointain ; un idéal à atteindre. Elle est une image globale qui indique où la municipalité veut aller et aboutir dans l'optique d'un horizon de planification à moyen et long terme, d'ici aux 10 prochaines années ou plus.¹

Par son slogan *Un dynamisme naturel*, Lantier privilégie la nature et le plein-air, la protection de l'environnement, un cœur villageois dynamique connecté à son territoire, la participation des citoyens à sa vie communautaire tout en respectant la capacité de payer de ses citoyens.

Cette vision de développement pourra s'articuler autour des grands enjeux de développement retenus par le conseil municipal.

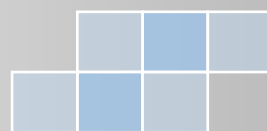
5. FORCES ET DÉFIS

5.1 Forces

Une force distinctive est une source d'avantages concurrentiels.² Plusieurs éléments positifs permettent à la municipalité de projeter un avenir prometteur en termes de croissance et d'accomplissement, parmi ceux-ci notons :

¹ CARON, A. et MARTEL, R. P., La vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social, ministère des Affaires municipales et des régions, septembre 2005, p. 7

² CHABOT, Raymond et THORNTON, Grant, Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador, Présentation du « Guide de planification stratégique », <http://www.cdepnqj.org/pdf/Publications/Pr%C3%A9sentation%20du%20mod%C3%A8le%20de%20planification%20strat%C3%A9gique%20locale%20FINALE%20RCGT.pdf>



1. La situation financière de Lantier est très compétitive ;
2. La nature, les lacs, la proximité de terres publiques et la disponibilité de terrains ;
3. Le milieu de vie agréable apprécié de ses citoyens ;
4. La proximité d'un axe routier important (boulevard Rolland-Cloutier) et de services (Ste-Agathe-des-Monts) ;
5. L'ouverture d'esprit des décideurs et la capacité d'innovation ;
6. L'internet accessible sur l'ensemble du territoire ;
7. Au centre d'une région touristique dynamique

5.2 Défis

La municipalité doit affronter avec succès de nombreux défis pour maintenir sa position d'excellence et se développer. Ainsi, elle doit prendre en compte les éléments suivants :

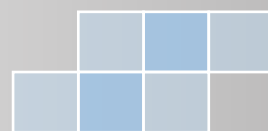
1. Maintenir une fiscalité accessible et attrayante ;
2. Développer un noyau villageois dynamique et animé ;
3. Adapter les activités aux besoins de sa population ;
4. Développer des événements majeurs saisonniers ;
5. Stimuler la participation des citoyens à la vie communautaire ;
6. Attirer et conserver des jeunes familles sur son territoire ;
7. Faire des ententes pour l'accessibilité à des infrastructures en loisirs dans d'autres municipalités, au même coût que les citoyens de ces Municipalités;
8. Vulgariser la réglementation ;
9. Développer une stratégie de communication efficace ;
10. Intégrer nos villégiateurs dans nos activités ;

6. ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

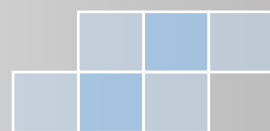
Quels sont les véritables enjeux que la Municipalité de Lantier doit considérer dans l'élaboration du Plan directeur de développement ? Quels éléments des outils de planification consultés ressortent comme enjeux véritables ? Quels sont, lors des échanges, les principaux enjeux de développement retenus ?

En réponse à ces questions, nous avons retenu les éléments suivants :

1. Développer les activités en relation avec la Nature et le Plein-air ;
2. Prioriser la protection de l'environnement dans son processus décisionnel ;



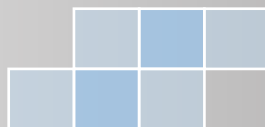
3. Développer le sentiment d'appartenance pour tous les citoyens de la Municipalité qu'ils soient permanents ou villégiateurs ;
4. Mettre en place un noyau villageois dynamique et animé ;
5. Maintenir un taux de taxe et une tarification adaptée à la capacité de payer des citoyens.



ANNEXE A

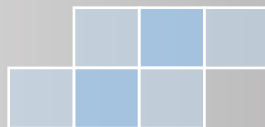
Enjeu 1	Actions	Calendrier	Mise en œuvre		
			Poste	Cible	Indicateur
Développer les activités en relation avec la Nature et le Plein-air.	1. Améliorer les sentiers de ski de fond	Long terme	Travaux publics	Recueillir les commentaires des utilisateurs	Sondage, commentaires
	2. Améliorer la signalisation des sentiers de raquettes	Court terme	Travaux publics	Identification des besoins	Système de signalisation
	3. Développer de nouveaux sentiers ouvrant également la possibilité à pratiquer d'autres activités telles le vélo de montagne et le « fat bike ».	Long terme	Travaux publics, Comité des loisirs et / ou Organismes	Faire des sentiers distincts	Plainte des utilisateurs et / ou commentaires
	4. Évaluer les coûts et les retombées	Long terme	Direction générale	Attirer de nouveaux citoyens	Sondage et commentaires, plus gratuité
Enjeu 2	Actions	Calendrier	Mise en œuvre		
Prioriser la protection de l'environnement dans son processus décisionnel.	1. Suivi de la politique environnementale	2015 - 2020	Poste	Cible	Indicateur
			Service de l'urbanisme et CCE	Assurer un suivi par la création du CCE	Résumé annuel

Court terme = 1 à 2 ans ; Moyen terme = 2 à 3 ans ; Long terme = > 5 ans



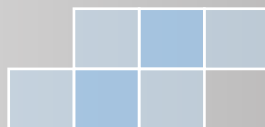
Enjeu 3	Actions	Calendrier	Mise en œuvre		
			Poste	Cible	Indicateur
Développer le sentiment d'appartenance pour tous les citoyens de la Municipalité qu'ils soient permanents ou villégiateurs.	1. Création d'un plan de communication	Court terme	Direction générale, création d'un comité	Définition des besoins	Interaction entre les citoyens et la municipalité
	2. Augmenter le % de participation des villégiateurs aux activités	Court terme	Comité de loisirs et/ou OBNL	Personne influente par secteur	% d'augmentation aux activités
	3. Promouvoir nos entreprises	Court terme	Direction générale, Ressources Laurentides	Rencontre (chambre de commerces)	Augmentation des achats locaux
		Long terme			Création d'emploi
	4. Accueil des nouveaux citoyens	Court terme	Conseil municipal, Direction générale, Ressources Laurentides	Accueil personnalisé, pochette informative d'accueil	% d'augmentation aux activités et à la vie communautaire, faciliter la communication

Court terme = 1 à 2 ans ; Moyen terme = 2 à 3 ans ; Long terme = > 5 ans



Enjeu 4	Actions	Calendrier	Mise en œuvre		
			Poste	Cible	Indicateur
Mettre en place un noyau villageois dynamique et animé.	1. Présentation du projet	Réalisé	Direction générale, Service de l'urbanisme	Règlement pour un Programme Particulier d'Urbanisme. (PPU)	Règlement adoptée par le conseil municipal. (167-2015)
	2. Évaluation des coûts	Court terme	Direction générale, Travaux publics	Demande auprès des fournisseurs	Appels d'offres
	3. Priorisation des travaux	Moyen terme	Direction générale, Travaux publics	Plan de travail	Mise en chantier
	4. Financement des travaux	Long terme	Direction générale	Étalement du remboursement des coûts	Règlement d'emprunt adopté Oui ou non

Court terme = 1 à 2 ans ; Moyen terme = 2 à 3 ans ; Long terme = > 5 ans



Enjeu 5	Actions	Calendrier	Mise en œuvre		
			Poste	Cible	Indicateur
Maintenir un taux de taxe et une tarification adaptée à la capacité de payer des citoyens.	1. Analyse des frais de fonctionnements	Court terme	Direction générale	Selon l'évolution des besoins et IPC	Analyse annuelle
	2. Définir les projets prioritaires	Court terme	Direction générale, Service de l'urbanisme, Travaux publics	Maintien des infrastructures	Coût d'entretien versus Coût de réparation
	3. Projet de développement	Long terme	Direction générale, service de l'urbanisme, Travaux publics	Réseau routier, aménagement du noyau villageois, sentiers et parcs	Mise en chantier
	4. Attirer des nouveaux citoyens permanents	Long terme	Conseil municipal, Direction générale, Service de l'urbanisme	Mise en place d'une stratégie de développement résidentielle	Nombre de mise en chantier résidentielle

Court terme = 1 à 2 ans ; Moyen terme = 2 à 3 ans ; Long terme = > 5 ans

